

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 28/09/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110923-55716-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT QUENTIN-EN-YVELINES  
RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE D'OPÉRATIONS DE SALAGE ET DE DÉNEIGEMENT  
SUR DES SECTIONS DE ROUTES DÉPARTEMENTALES  
EN AGGLOMÉRATION OU HORS AGGLOMÉRATION**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Président du Conseil général ;

Sa Commission Equipement entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention ci-annexée entre la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines et le Conseil général des Yvelines et autorise M. le Président du Conseil général à la signer.

Autorise la signature des conventions du même type et sans incidence financière relative à un échange de prestations dans le cadre du service hivernal sur le réseau routier départemental.